



La gestion intercommunale des réseaux d'assainissement

P32. Les communes membres

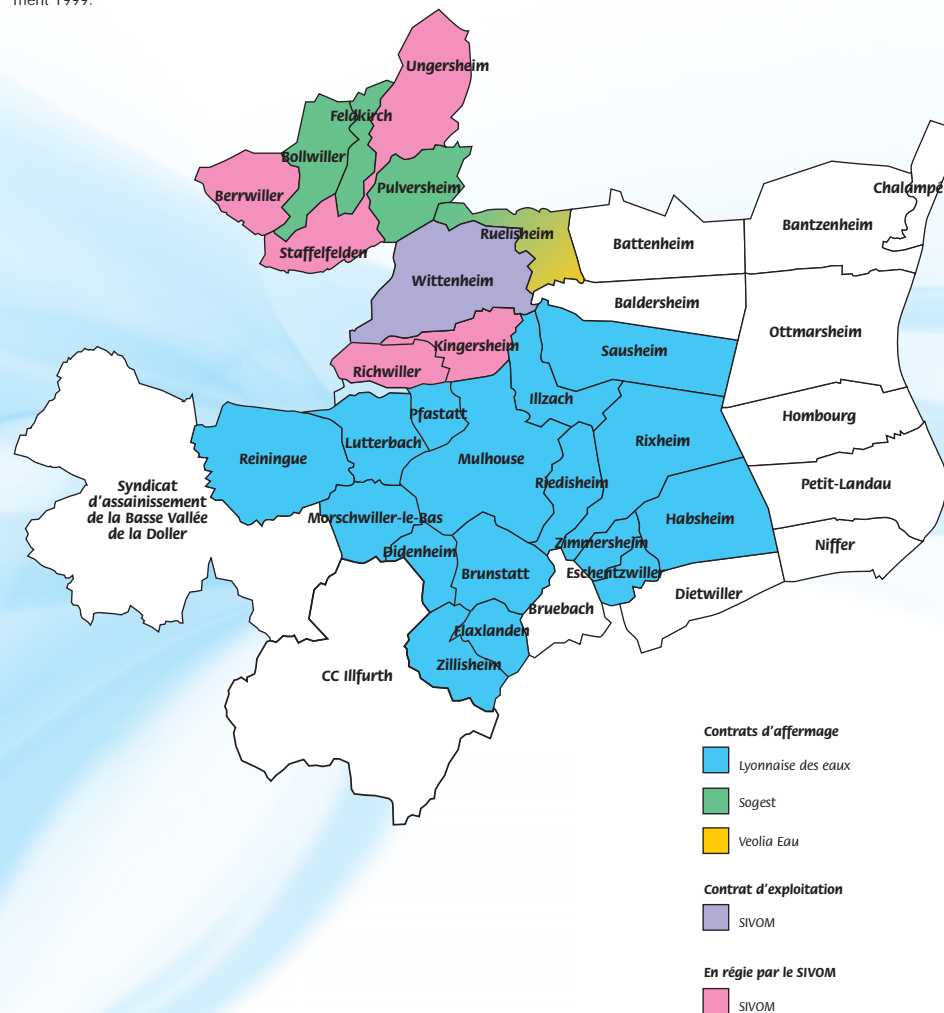
P33. L'exploitation des réseaux

P35. Les principaux travaux réalisés par le SIVOM

P35. L'aspect Budgétaire

Les communes membres

Cette mission créée en 1993, a concerné 26 communes en 2006, soit 240 384 habitants au titre du recensement 1999.



L'exploitation des réseaux

Les contrats d'affermage

Lyonnaise des Eaux :

L'exploitation du service de l'assainissement pour 16 des Communes membres (Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim et Zimmersheim) a été confiée par un contrat d'affermage le 27 janvier 1993, à la société Lyonnaise des Eaux pour une durée de 30 ans.

Le service d'assainissement comprend la collecte et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans les limites du périmètre des 16 communes et concerne l'ensemble des ouvrages correspondants, à l'exclusion de la station d'épuration de Sausheim et de ses ouvrages annexes. Il comprend également les dépenses liées à son entretien (réparation, remplacement). Le contrat d'affermage prévoit également la prise en charge par le fermier des annuités d'emprunts contractés tant par le SIVOM que par les communes membres, afférentes aux travaux d'assainissement réalisés à la date du contrat.

Chaque année, la Lyonnaise des Eaux s'acquitte également d'une redevance pour occupation du domaine public pour un montant minimum garanti de 609 796 €. Cette redevance est répartie entre les communes au prorata des m³ d'eau consommée et soumise à la redevance d'assainissement.

En contrepartie du service rendu, la Lyonnaise des Eaux perçoit une rémunération dont la valeur est fixée pour la durée du contrat et qui est calculée à partir de chaque m³ d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

Les 16 Communes membres du SIVOM et le syndicat conservent, en ce qui les concerne, la propriété des biens immobiliers afférents à ce service.

Principaux chiffres pour l'année 2006 :

longueur totale du réseau	755 231 m
longueur curée	93 315 m (12,36%)
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	36 151 m
nombre de tabourets-siphons total	22 125
nombre de tabourets-siphons curés	19 237 (86,95%)
nombre de contrôle et entretien dessableurs	75

SOGEST :

La société SOGEST est chargée de l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Bollwiller, Feldkirch et Pulversheim, ainsi que d'une partie de ceux de la commune de Ruelisheim.

Principaux chiffres pour l'année 2006 :

longueur totale du réseau	52 229 m
longueur curée	8 705 m (16,67%)
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	5 779 m
nombre de tabourets-siphons total	1 462
nombre de tabourets-siphons curés	1 432 (97,95%)
nombre de contrôle et entretien de Bassins d'orage	0



La gestion intercommunale des réseaux d'assainissement

VEOLIA EAU (ex CGE) :

La société est chargée de l'exploitation d'une partie des réseaux d'assainissement de la commune de Ruelisheim.

Principaux chiffres pour l'année 2006 :

longueur totale du réseau	7 323 m
longueur curée	2 535 m (34,41%)
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	0 m
nombre de tabourets-siphons total	373
nombre de tabourets-siphons curés	373 (100%)
nombre de contrôle et entretien de Bassins d'orage	0

Un contrat d'exploitation

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de Wittenheim pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM et de ses réseaux d'assainissement.

Principaux chiffres pour l'année 2006 :

longueur totale du réseau	76 171 m
longueur curée	75 500 (99,64) m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	2 788 m
nombre de tabourets-siphons total	2 856
nombre de tabourets-siphons curés	2 816 (98,6%)
nombre de contrôle et entretien de Bassins d'orage	0

En régie par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretiens selon un programme pluriannuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden et Ungersheim. Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à un prestataire.

Principaux chiffres pour l'année 2006 :

longueur totale du réseau	100 707 m
longueur curée	29 930 m (29,72%)
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	2 448 m
nombre de tabourets-siphons total	5 213
nombre de tabourets-siphons curés	4 629 (88,8%)
nombre de contrôle et entretien de Bassins d'orage	3

La gestion intercommunale des réseaux d'assainissement

Principaux travaux réalisés par le SIVOM (année 2006)

Outre l'exploitation des réseaux, le transfert de compétence des communes vers le SIVOM a porté sur les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

Sont exclues de la charge du service intercommunal, les opérations d'aménagement publiques ou privées où la création des réseaux est la charge de l'aménageur.

Dépenses TTC Investissement réseaux (CA 2006)	4 461 899,48 €		
Accessoires de voirie	127 799,23 €	Travaux M.O.	15 841,70 €
Travaux divers	335 405,65 €	Ungersheim Bioscope	67 702,36 €
Travaux eaux pluviales	276 205,39 €	Modification réseau Tram-Train	14 158,61 €
Ré hausse tampons	59 529,79 €	Marché inspection caméra	34 718,90 €
Riedisheim Schumann-Modenheim-Alliés	4 977,62 €	Wittenheim quartier Sainte Barbe	193 392,35 €
Riedisheim bassin rétention CTM	109 331,75 €	Pulversheim Fromatten	46 083,75 €
Etude plans de zonage	13 156,47 €	Feldkirch cité Alex	383 745,93 €
Bassins de rétentions (divers)	53 146,33 €	Station relevage renouvellement	17 420,92 €
Puits d'infiltration	62 957,81 €	Lutterbach collecteur intercommunal	77 375,22 €
Auto surveillance des réseaux	345 851,02 €	Zillisheim Grand rue	105 231,24 €
Illzach quartier nord ouest	1 542 060,65 €	Riedisheim rue Dollfus	45 335,33 €
Lutterbach rue de Gaulle	70 064,88 €	Eschentzwiller impasse Repos	50 746,76 €
Zimmersheim rue des Prés/Carrières	12 641,72 €	Richwiller rue des Anémones	200 630,83 €
Mulhouse Parc Zoologique	2 990,00 €	Rixheim rue de l'Etang	126 900,11 €
Mulhouse rue du sauvage	64 917,70 €	Zimmersheim rue des Roseaux	1 579,56 €
		Total	4 461 899,48 €

La gestion intercommunale des réseaux d'assainissement

L'aspect budgétaire (année 2006)

Fonctionnement :

dépenses	2 077 778 €TTC
recettes	2 097 367 €TTC
dont participations communales	1 223 439 €TTC

Investissement :

dépenses réalisées	4 879 690 €TTC
recettes réalisées	1 576 037 €TTC



L'assainissement non collectif

P38. Les communes membres

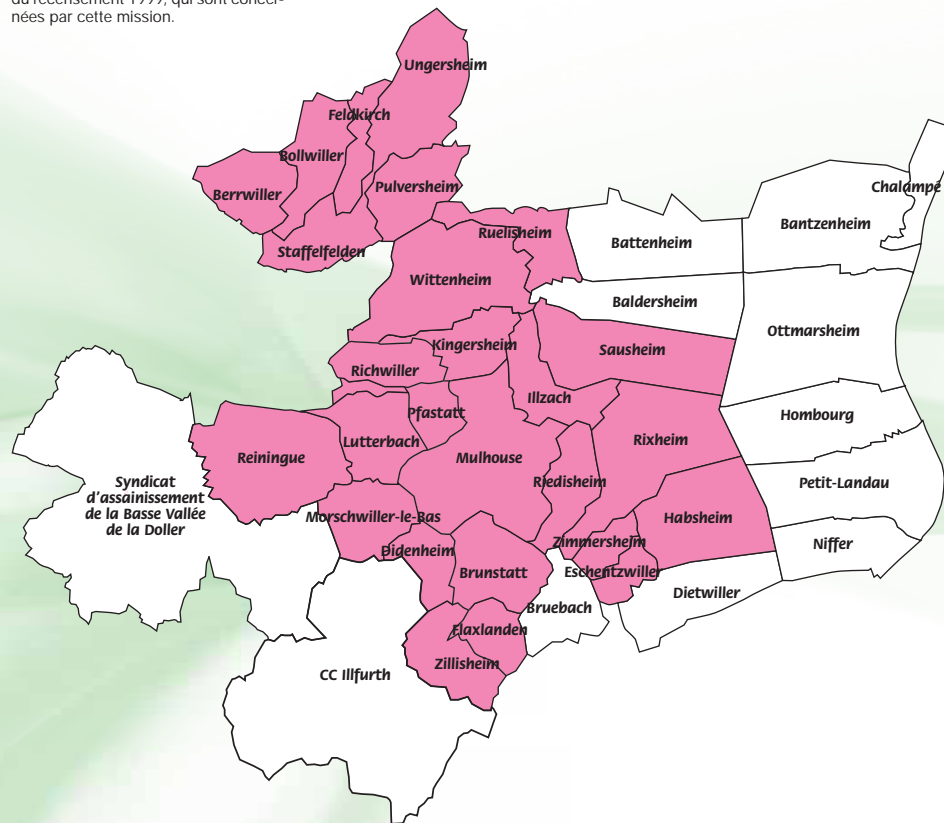
P39. Le service

P39. L'aspect budgétaire

L'assainissement non collectif

Les communes membres

Mission créée en 1999.
En 2005, ce sont 26 communes, soit **240 384 habitants** concernés au titre du recensement 1999, qui sont concernées par cette mission.



Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif

Le service

Les missions qui incombent à ce service viennent en application des dispositions légales (notamment la Loi sur l'eau) et sont pour l'essentiel :

- > l'identification des systèmes d'assainissement non collectif existants ;
- > le contrôle des systèmes (la preuve du bon fonctionnement passe aussi par des analyses des rejets) ;
- > la prescription des modifications / améliorations à apporter pour garantir le bon fonctionnement du système ;
- > l'instruction des demandes d'assainissement (permis de construire...) ;
- > l'instruction des plaintes motivées par un mauvais fonctionnement (odeurs, pollution....) ;
- > l'information des élus et de la population sur le service ;
- > la réalisation en régie des études de sol ;
- > les visites de bon fonctionnement dont la fréquence tient compte de la conformité des installations :

1. une installation aux normes des textes réglementaires de 1996 est vérifiée tous les 4 ans ;
2. une installation qui est conforme aux normes en vigueur au moment de sa réalisation et qui fonctionne dans les mêmes conditions depuis cette date, est vérifiée tous les 2 ans afin de constater l'apparition éventuelle d'éléments qui perturberaient le fonctionnement actuel de l'installation ; ce qui entraînerait une obligation de mises aux normes.

3. Enfin les installations qui doivent être réhabilitées dans un délai de 6 mois seront contrôlées régulièrement jusqu'à réalisation des travaux. Une fois réhabilitées, elles seront contrôlées tous les 4 ans.

au prorata des consommations d'eau ou redevance forfaitaire facturée directement par le SIVOM.

Le montant de la redevance d'assainissement non collectif a été fixé à **71,94 €** au 01 janvier 2006.

Ce service, classé « service à caractère industriel et commercial », met en œuvre une redevance payée par l'utilisateur et couvrant le coût du service rendu. La base réglementaire actuelle des redevances est la facture payée par l'utilisateur du réseau public de distribution d'eau. Cependant, celle-ci devrait faire l'objet d'une révision afin de mieux prendre en compte la spécificité de l'assainissement non collectif : redevance calculée

Principaux chiffres année 2006 :

Nombre total d'ANC	452
Nombre visites effectuées par le SIVOM en 2006	193
Dont installations conformes (visite tous les 4 ans)	10
Dont installations non conformes sans risque pour l'environnement (visite tous les 2 ans)	152
Dont installations non conformes avec risque pour l'environnement (visite tous les ans)	31

L'assainissement non collectif

L'aspect budgétaire (année 2006)

Fonctionnement :

dépenses	10 226 € TTC
recettes	28 643 € TTC
dont redevance ANC	14 056 € TTC
dont participations communales	14 521 € TTC

Investissement :

dépenses réalisées	0 € TTC
recettes réalisées	3 181 € TTC



Révision du schéma directeur / SCOT de la Région Mulhousienne

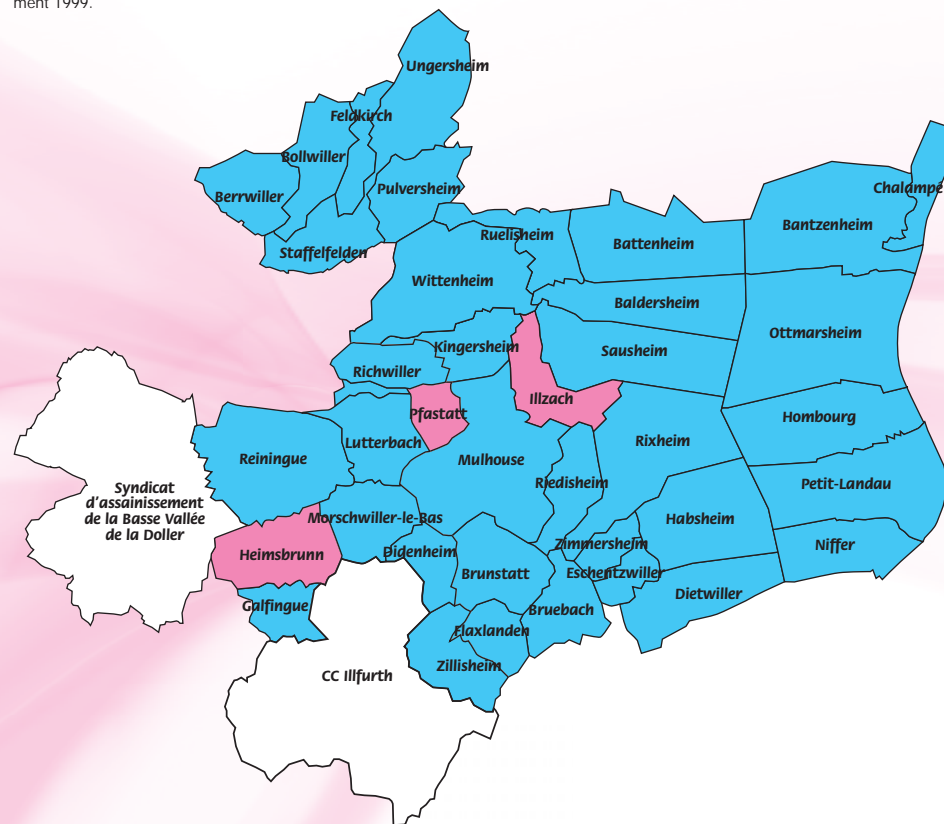
P42. Les communes membres

P43. Présentation

P43. L'aspect budgétaire

Les communes membres

Mission créée en 1996.
Cette mission ne concernait plus que 3 communes membres du SIVOM (Heimsbrunn, Illzach et Pfastatt), soit 24 763 habitants au titre du recensement 1999.



■ Territoire du SCOT de la Région Mulhousienne
■ Communes adhérentes au titre du SIVOM

Présentation

Le Syndicat Mixte pour la révision du schéma directeur de la région mulhousienne est créé le 16 août 2000. Le 22 septembre 2001, le Comité syndical élit un président et un bureau. Le 22 mars 2002, le comité syndical engage les études d'élaboration et de révision du schéma directeur confiées à l'AURM et engage sa transformation en Syndicat Mixte pour le SCOT de la région mulhousienne. Sa vocation est d'élaborer le futur schéma de cohérence territorial de la région mulhousienne, de l'approuver après consultation des communes, enquête publique et de le suivre.

Suite au retrait de la commune de Wittelsheim, le périmètre du SCOT de la région Mulhousienne s'est réduit à 38 communes par délibération du 01 octobre 2005 :

- > le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne (Heimsbrunn, Illzach et Pfastatt) ;
- > la CAMSA : Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Didenheim, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittenheim et Zillisheim) ;
- > la Communauté de Communes de l'Île Napoléon (Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Sausheim, Habsheim et Rixheim) ;

- > la Communauté de Communes des Collines (Bruebach, Brunstatt, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim et Zimmersheim) ; la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (Bantzenheim, Chalampé Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau) ;
- > la commune de Galfingue.

Le Syndicat mixte pour le SCOT est constitué d'un Comité d'Administration de 68 élus membres et d'un Bureau comprenant 11 membres (1 Président et 10 Vice-Présidents).
Le siège de ce Syndicat mixte est dans les locaux du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne qui en assure également le secrétariat.

L'aspect budgétaire (année 2006)

Subvention d'équilibre versée par le SIVOM au titre de l'année 2006	3 052 € TTC
---	-------------



Gestion de la qualité de l'air

P46. Les communes membres

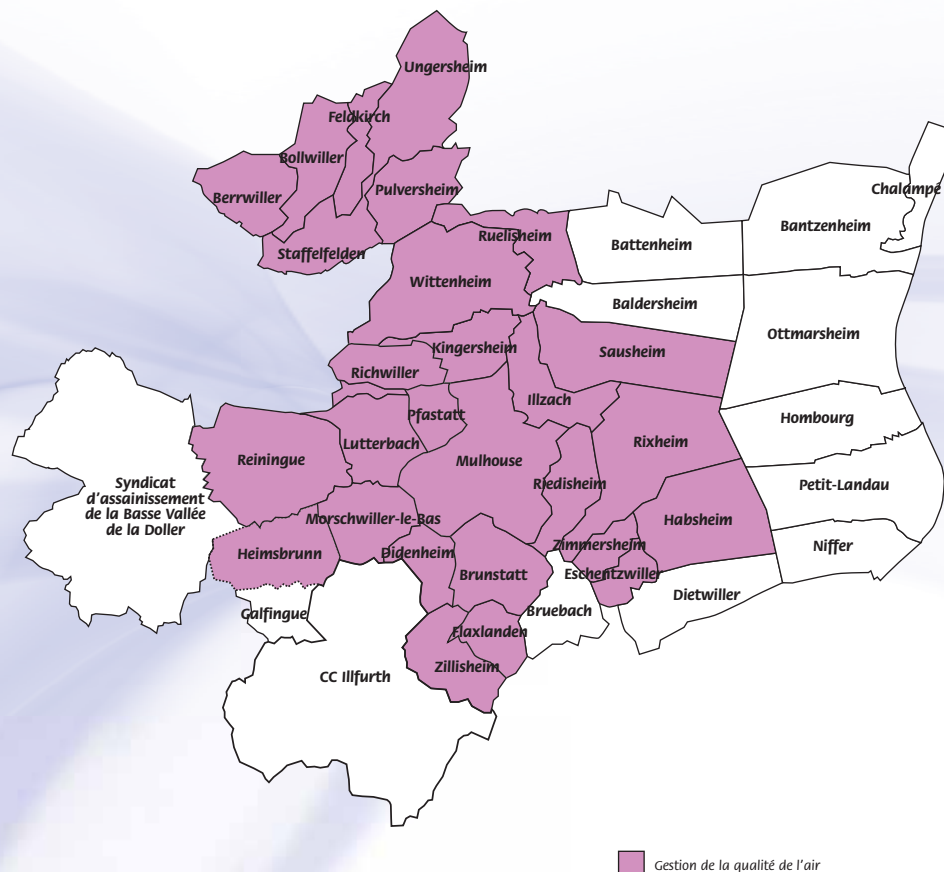
P47. Contenu de la mission

P47. Les réalisations et les études engagées

P49. L'aspect budgétaire

Les communes membres

Mission créée en décembre 2001. Elle représente à ce jour 27 communes, soit 241 625 habitants au titre du recensement de 1999.



Contenu de la mission

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 a notamment instauré le Plan régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Celui-ci assure la cohérence de l'ensemble des dispositions prises au niveau régional et fixe les orientations permettant de

prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Le PRQA Alsacien a été approuvé le 29 décembre 2000.

Autorité organisatrice dans ce domaine, le SIVOM coordonne les actions réalisées par les différents intervenants. Il met également en œuvre un pro-

gramme d'actions complémentaires pour prendre en compte les préoccupations des communes membres et des citoyens sur des sujets nouveaux comme par exemple « la qualité de l'air intérieur ».

Les réalisations et les études engagées

Les Conseils en Orientation Energétiques (COE)

Le SIVOM a missionné l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie (ALME) pour les réaliser. Les interventions ont débuté dès l'année 2002, se sont poursuivies en 2006 et continueront en 2007 et 2008.

Ces opérations sont prises en charge par le SIVOM, au vu de leurs intérêts pour la gestion de la qualité de l'air, car elles permettent aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et les potentiels en énergies renouvelables existants au sein de leur patrimoine.

Pour l'année 2006, ce sont les communes de Bollwiller, Feldkirch et Wittenheim qui ont été diagnostiquées (46 bâtiments).

A partir de l'année 2006, le SIVOM a mis également en place les suivis de COE, afin de vérifier la mise en œuvre des préconisations, le degré d'avancement des investissements proposés ainsi que les premiers retours en termes d'économie d'énergie. Ces suivis de COE ont concerné 5 communes.

Surveillance de la qualité de l'air dans les lieux publics

Suite à la décision, prise lors du comité d'administration du 26 mars 2004, de définir une stratégie de surveillance de la qualité de l'air dans les lieux publics, le SIVOM a signé une convention de partenariat avec l'ASPA pour la réalisation de cette étude.

La campagne de mesure de 31 sites retenus a été réalisée de février à avril 2005 et les premiers résultats ont été présentés lors de la séance des commissions réunies du mois de décembre 2005.

Cette première présentation a été suivie par une visite des 6 sites présentant des taux élevés en Composés Organiques Volatils (COV) ou Aldéhydes ou Benzène, Toluène et Xylène (BTX) afin de trouver des explications qui feront l'objet d'un rapport complémentaire. Ces sites ont nécessité une nouvelle campagne de mesures en 2006.

L'ASPA a fourni également des éléments de communication pour le grand public et des éléments réglementaires et techniques qui serviront à alimenter un groupe de travail sur l'utilisation des produits d'aménagement (peintures, solvants, revêtements, mobiliers,...) afin de préserver au mieux la qualité de l'air intérieur.



Plate-forme intégrée de surveillance et de prévision de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air sur l'agglomération mulhousienne est assurée par 3 stations de l'AS-PA qui permettent le suivi des niveaux d'exposition moyen de la population. A ces 3 stations, s'ajoute une station de proximité de trafic et 2 stations de proximité industrielle sur les bords du Rhin. Depuis 1990, ces stations de mesures permanentes relèvent les niveaux de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote et de particules. L'ozone est mesuré depuis 1996. En complément de ces mesures des stations permanentes, et pour évaluer la qualité de l'air au quotidien sur une agglomération il est possible de faire appel à des outils de modélisation proposant une surveillance et une prévision de la qualité de l'air à l'échelle urbaine.

L'ASPA a mis en œuvre sur le périmètre du SIVOM une plate forme de modélisation numérique, baptisée « URBA-NAIR » et développée à Cambridge.

Cette plate forme permet de suivre et prévoir la qualité de l'air à l'échelle du quartier et cela, sur toute l'agglomération. Elle fournit des prévisions à 2 jours cartographiés sur l'agglomération pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules PM10. Elle utilise des données d'entrée météorologiques et des données d'entrée de pollution de fond, ainsi que le cadastre des émissions de l'ASPA.

Etude des retombées environnementales des dioxines, furannes et métaux lourds autour de l'usine d'incinération de Sausheim – méthode lichénique

Comme en 2005, et en parallèle au suivi de la qualité de l'air réalisée annuellement par l'APAVE dans le cadre des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, le SIVOM a fait réaliser en 2006 par la société AAIR LICHENS, une campagne de bio surveillance des dioxines et furanes, ainsi que de certains métaux lourds en utilisant les lichens comme outil de diagnostic.

La bio-indication par la flore lichénique est une solution pertinente pour diagnostiquer l'impact réel des nuisances atmosphériques et leurs répartitions spatiales sur les ensembles urbains permettant ainsi de préciser la notion de qualité de fond et de dépister les zones les plus exposées. Par contre, cette méthode n'est pas destinée à évaluer les pics de pollution.

Communication/ sensibilisation

Suite à de nombreuses demandes émanant d'enseignants, le programme de sensibilisation des scolaires a été étendu à la gestion de la qualité de l'air. Il a été testé sur 5 classes pilote en mars 2005 puis proposé systématiquement à toutes les écoles de l'agglomération à la rentrée 2006. Cette animation est basée sur les bio-indicateurs, par l'exploitation d'un livret de suivi et d'observation des lichens. Le SIVOM s'est chargé en interne, via ses 2 agents de communication, de réaliser ces actions de sensibilisation.

L'aspect budgétaire (année 2006)

Fonctionnement :

dépenses	42 006 €TTC
recettes	48 326 €TTC
dont participations communales	48 326 €TTC





La communication

P52. **Les différents outils**

P53. **L'aspect budgétaire**

Les Différents outils

Pour assurer la promotion de ses activités et la diffusion de son image, le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne s'est doté de différents outils.

Le site Internet :

Le site Internet du SIVOM (www.sivom-mulhouse.fr) a été revu en 2005, pour permettre la mise en ligne de chiffres clés (usine d'incinération, station d'épuration, collecte sélective...), commander des documents en ligne (journal Vert et Bleu, règlement d'assainissement, guides de tri...), consulter et télécharger les différentes pièces des marchés publics et centraliser les réponses en ligne pour gagner en efficacité.

Les documents suivants ont été publiés durant l'année 2006 :

- > le guide des déchets – édition 2006 (édité à 25 000 exemplaires et mis à disposition dans les mairies, les banques, bureaux de poste, centres sociaux culturels et les déchèTRI) ;
- > 1 journal Vert et Bleu en mars et décembre (imprimé à 125 000 exemplaires et distribué dans les 123 000 boîtes aux lettres de l'agglomération mulhousienne par la société Média Impact) ;
- > 1 journal Vert et Bleu junior "J'agis pour l'environnement" comprenant le jeu concours « La Triolienne » a été imprimé à 6 000 exemplaires et distribué dans les écoles primaires (CM1 et CM2) et collèges (6^{ème} et 5^{ème}) de l'agglomération dans le cadre des actions de sensibilisation des scolaires.

La sensibilisation des scolaires :

L'opération de sensibilisation à la collecte sélective des classes de CE2, CM1 et CM2 baptisée « Anim'Ecole » est entrée dans sa phase de croissance : **89 classes participantes en 2006.**

Des visites du centre de tri et de l'usine d'incinération ont été organisées pendant la semaine du développement durable en 2006 et tout au long de l'année. Elles ont concernées **15 classes en 2006.**

Le lancement de l'animation basée sur l'observation des lichens pour la qualité de l'air a très bien démarré : **68 classes participantes en 2006.**

Un jeu concours a été organisé en juin 2006 dans la cadre du magazine vert et bleu junior « Triolienne ». Parmi une dizaine de classes participantes, 2 ont été sélectionnées pour visiter le journal Les Sources Soultzmat et la classe gagnante a reçu, en sus, des montres Vert et Bleu Junior ;

La communication événementielle :

Pendant la semaine du développement durable, le SIVOM a pris une part active aux Recyclades 2006 en mettant en place du 29 mai au 10 juin dernier un dispositif très original pour aller à la rencontre des collégiens et lycéens de l'agglomération mulhousienne et les inviter à préserver leur environnement. Spécialement décoré aux couleurs des

Recyclades un bus a été aménagé et a sillonné les établissements scolaires du secteur. A l'intérieur de ce bus très particulier équipé d'ordinateurs connectés à Internet, les élèves ont pu surfer sur des sites éducatifs tels que celui de l'ADEME, d'Eco-Emballages, du Ministère de l'Environnement et bien sûr du SIVOM. Un écran plasma diffusait également en permanence un film sur les gestes simples à réaliser pour préserver son environnement.

En plus de la documentation, des hôtesses et animatrices du SIVOM ont distribué des bulletins de jeu. Les jeunes ont ainsi pu tester leurs connaissances en matière d'environnement. Chaque participant a reçu un lanyard porte clés/téléphone portable en cadeau. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses a permis aux plus chanceux de gagner un séjour nature d'une valeur de 500 € TTC à choisir dans le catalogue UCPA Junior et 200 places de cinéma.

Cette opération a été mise en place avec la collaboration de la radio NRJ qui diffusait pendant les deux semaines des spots informatifs concernant les dates et lieux de passage du bus ainsi que des messages davantage pédagogiques. Un jeu antenne avait également été mis en place permettant aux auditeurs de gagner 1 VTT et des places de cinéma. Cette opération, véritable « première » pour le SIVOM s'est révélée être un franc succès : 18 établissements scolaires ont reçu la visite du bus et 2 500 jeunes ont été sensibilisés à la préservation de l'environnement.

L'aspect budgétaire (année 2006)

Le budget communication du SIVOM pour l'année 2006 (hors frais de personnel) a été de 265 600 € TTC





25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex
Tél 03 89 43 21 30 - e-mail : contact@sivom-mulhouse.fr
Site internet : www.sivom-mulhouse.fr